



FFvolley

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°19 DU 20 AOUT 2020
(réunion télématique)

SAISON 2019/2020

Présents :

Jean-Pierre MELJAC, Président

Alain de FABRY (Vice-Président du secteur Sportif), Michel COZZI, Claude GANGLOFF, Gérald HENRY, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Bertrand LEYS (représentant DTN)

Excusé :

Jacques TARRACOR

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (responsable du secteur Sportif), Boris DEJEAN (attaché à la CCS), Johan SOUMY (attaché à la CCO)

**Après le vote du Conseil d'Administration de la FFvolley
du 30 juillet au 6 août 2020**

Rennes Etudiants Club

Le Conseil d'Administration de la FFvolley réuni télématiquement entre le 30 juillet et le 6 août décide d'autoriser l'équipe du Rennes Etudiants Club 2 CFC à évoluer en Nationale 2 Masculine.

Suite à cette décision :

La CCS place le club du REC 2 CFC en division **N2M Poule C en numéro 12** à la place de l'exempt.

VGA Saint Maur

Le Conseil d'Administration de la FFvolley réuni télématiquement entre le 30 juillet et le 6 août a décidé d'approuver la demande d'accession du club de la VGA SAINT MAUR en Nationale 2 Masculine.

Suite à cette décision :

La division Nationale 3 Masculine poule G perd le club de la VGA Saint Maur.

La CCS place le club de la VGA Saint Maur en **N2M poule D en numéro 12** à la place de l'exempt.

LAON Volley Ball

La CCS profite du déplacement du club de la VGA Saint Maur pour revenir sur le cas du club de LAON VB qui avait fait appel de son placement en division N3M poule H. La possibilité technique existe désormais et permet de lui donner satisfaction.

La CCS enlève donc le club de LAON VB de la division N3M poule H où il occupait le numéro 8 et le place en division N3M poule G où il prend la place du club de la VGA Saint MAUR en numéro 1.

Le Président de la CCS
M. Jean-Pierre MELJAC

Le Vice-Président du Secteur Sportif
M. Alain DE FABRY